



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 6707

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'enseignement de La Marseillaise dans les écoles élémentaires. En effet, nous avons tous été choqués d'entendre La Marseillaise conspuée au Stade de France lors du match opposant la France à l'Algérie, puis plus récemment encore entre une équipe corse et une équipe bretonne. Aussi il serait nécessaire que les écoliers français apprennent l'hymne national afin de restaurer la cohésion nationale et le sentiment d'appartenance à la Nation. Il désire connaître ses intentions à cet égard.

### Texte de la réponse

De l'école primaire jusqu'au lycée, l'enseignement de l'éducation civique est obligatoire, C'est au travers de cet enseignement que les élèves acquièrent une véritable connaissance de notre hymne national. Au cycle 2 de l'école primaire, les enfants sont conduits à prendre conscience de leur appartenance à une communauté nationale et les enseignants leur expliquent la signification des grands symboles de la France et de la République. Au cycle 3 - dont le programme est appliqué depuis le rentrée 2002 -, le thème « Etre citoyen en France », complété en histoire par une introduction à l'étude de la Révolution, permet de connaître les conditions qui ont conduit à sa création ainsi que le sens général de son texte. La Marseillaise a en outre fait l'objet d'un livre-CD qui a été diffusé dans l'ensemble des établissements. En facilitant une approche pluridisciplinaire adaptée à tous les âges, cette édition permet l'inscription de cette oeuvre patrimoniale dans le répertoire musical des élèves. Chant révolutionnaire et patriotique. symbole de la République, expression de la concorde nationale, La Marseillaise, à l'évidence, doit être connue de tous.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6707

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 2002, page 4245

**Réponse publiée le :** 3 mars 2003, page 1634